



16ème législature

Question N° : 10566	De Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho (Rassemblement National - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Première ministre
Rubrique > défense	Tête d'analyse > Guide de défense civile	Analyse > Guide de défense civile.
Question publiée au JO le : 01/08/2023 Réponse publiée au JO le : 03/10/2023 page : 8770 Date de changement d'attribution : 12/09/2023		

Texte de la question

Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho attire l'attention de M. le ministre des armées sur l'initiative suédoise, dont la presse s'est largement fait l'écho, portant sur l'envoi aux 4,7 millions de foyers suédois d'une brochure leur indiquant ce qu'ils doivent faire en cas de guerre, ou encore Taiwan portant sur la diffusion d'un guide de défense civile dans lequel sont prodigués aux citoyens des conseils de survie dans l'hypothèse d'une guerre. Cette mesure particulièrement utile en matière de défense passive apparaît intéressante. En effet, la responsabilité d'hommes et de femmes d'État qui pensent à la prochaine génération est de préparer en permanence l'imprévu comme l'impensable, soit de préparer un « conflit de survie » engageant toutes les forces vives du pays. La liberté n'a pas de prix. « La défense ! C'est la première raison d'être de l'État. Il ne peut y manquer sans se détruire lui-même », affirmait Charles de Gaulle dans son discours de Bayeux du 16 juin 1946. Aussi, elle lui demande si un fascicule du même type pourrait être remis à chaque Français et Française, notamment et en premier lieu, à ceux qui effectuent leur « service national universel ».

Texte de la réponse

Mandaté par le cabinet du Premier ministre, le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) a entamé à la fin de l'année 2021 les travaux interministériels de préparation de la stratégie nationale de résilience (SNR). Cette SNR a été validée par le Premier ministre le 21 avril 2022. Elle articule 73 actions autour de trois axes stratégiques : la préparation de l'État aux crises ; le développement des capacités humaines et matérielles pour faire face ; l'adaptation de la communication publique aux enjeux de la résilience. L'affermissement de la préparation de la population face à la crise fait partie des objectifs du deuxième axe. Différentes actions sont lancées pour y parvenir : mobilisation des citoyens dans les dispositifs d'engagement ; modernisation des dispositifs d'alertes et d'information des populations en situation de crise ; renforcement de la formation sur les comportements à adopter. S'agissant spécifiquement du comportement à adopter en cas de crise, diverses actions sont prévues afin de populariser le recours aux gestes de premier secours, de pouvoir faire face à des mesures de confinement ou de faire connaître les réflexes collectifs permettant de faciliter l'action des services publics mais aussi la vie des populations... Ces actions contribuent au renforcement des « forces morales » telles qu'elles ont été évoquées par le Président de la République à plusieurs reprises, notamment le 13 juillet 2022. Elles ont vocation à être complétées par l'action de la population dans toutes ses composantes : collectivités locales et citoyens, mais également les entreprises, dont certaines peuvent être concernées par la constitution de stocks, mais qui, dans leur ensemble, peuvent également contribuer à la résilience en sécurisant leurs approvisionnements et leur fonctionnement, ou en permettant à leurs salariés de rejoindre les réserves. Pour sa part, la Revue nationale

stratégique comprend un objectif n° 2 intitulé « une France unie et résiliente » qui réaffirme le rôle de la SNR en matière de renforcement de la résilience nationale et identifie la nécessité de promouvoir durablement l'esprit de défense, tant au sein de l'État que dans l'ensemble de la société à travers, notamment, une refondation du système des réserves. Dans le domaine de la communication vers la population, il est utile de signaler la refonte du plan familial de mise en sûreté dont la dernière version date de 2010. Ce document, publié par le ministère de l'intérieur et largement disponible, peut être comparé aux manuels et brochures distribués dans divers pays d'Europe du nord. Sa refonte vise à permettre aux citoyens de se préparer au mieux par l'identification des risques majeurs et des consignes de sécurité associées, l'information sur le système d'alerte, les consignes à respecter au sein du foyer, la préparation d'un paquetage d'urgence, la définition des lieux de mise à l'abri et d'évacuation. Cette refonte prend en compte des modèles de documents homologues, notamment nord-européens. Elle devrait être achevée avant la fin de l'année 2023. Le document final devrait être très synthétique dans sa forme imprimée et sera adaptable par les collectivités territoriales. Une version numérique exhaustive complètera la version imprimée. En complément, il existe une nette volonté d'élargir la notion de résilience à la prise en compte des menaces telles que le terrorisme, les cybermenaces et les manipulations de l'information, au-delà des seuls risques naturels et technologiques. Cet élargissement s'inscrit dans une volonté stratégique de promouvoir l'engagement au service de la Nation. En effet, la SNR vise à concrétiser le renforcement de la capacité de l'État à faire face à l'ensemble des risques et des menaces, jusqu'à une hypothèse d'engagement majeur.